



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 04 janvier 2022

PRESENTS : Mmes BLAY Marie Line - BUFFIERE Sandrine - LONGUEVILLE Nathalie - MM. LACOUR Eric (Président) - ALLARD Samuel - BEUGIER Julien - BESSON Bernard - BLOND Jean Louis - BLONDY Jonathan - COUPLLET Jacques - DEMARET Patrick - FAURE Daniel - HAUTIER Benjamin - LACOTTE Jean Joël - LAGARDE Bernard - LE ROUX Patrick - THOMAS Gilles - MERY Didier - RAIGNIER Christian

EXCUSES : Mmes COMBEAU Anne Marie - TRIBOULT Aurore - MM. BOUDY Fabrice - COMBEAU Jean Jacques - ETCHART Roland - EL KOUN Rachid - Dr JOLLIS Didier

PROPOS DU PRESIDENT

Eric LACOUR présente ses vœux à l'ensemble des membres du Comité Directeur, des salariés et des licenciés de nos clubs.

Il félicite le club de BERGERAC PERIGORD pour sa brillante qualification en 1/8^{ème} de finale de la Coupe de France suite à leurs victoires contre Metz et Créteil.

Dans le cadre de l'opération Semaine Olympique et Paralympique, le District sera présent les 27 et 28 janvier 2022 à Périgueux et Bergerac.

Il se félicite de l'aide de 4000 € de la Fondation du Crédit Agricole et de 250 € de la caisse locale de Périgueux pour la rénovation de la salle Michel Gaillard et l'achat des supports vidéo pour les formations.

Concernant le DLA, une réunion en visio avec Marie Sophie Ternois et le groupe de travail samedi 8 décembre au matin sera suivi d'un séminaire l'après-midi pour faire avancer le projet.

L'Assemblée Générale du District aura bien lieu le samedi 11 juin 2022 à St Aulaye.

Le devis d'achat de 70 tablettes pour les clubs à hauteur de 149,99 € doit nous permettre de satisfaire les demandes des clubs. Après débat, l'achat de 100 tablettes est programmé, les clubs pourront bénéficier d'une aide pour les clubs de 70 € de la Ligue et de 30 € par tablette du District.

MISE EN ADEQUATION REGLEMENTS PARTICULIERS AVEC REGLEMENTS GENERAUX LFNA ET FFF

Patrick DEMARET donne des explications sur la nouvelle formule des PV des commissions d'appel, de discipline et des statuts et règlements. La FFF nous confirme la demande initiale de la CNIL de n'indiquer aucune sanction nominale sur notre site internet mais également de n'indiquer aucune information permettant d'identifier les personnes suspendues. Dorénavant, tous les PV de ces 3 commissions paraîtront uniquement sur Footclubs via Foot2000. Les clubs pourront consulter les sanctions les concernant dans Footclubs (comme c'était le cas déjà depuis quelques saisons).

Il présente ensuite deux textes du Règlement Particulier du District pour mise en adéquation avec les Règlements Généraux LFNA et FFF (voir annexe 1).

Ces textes concernent les équipes réduites à moins de 8 joueurs mais également sur la participation des joueurs de moins de 23 ans et des joueurs d'équipes supérieures incorporées en équipes inférieures.

CHOIX DES LIEUX DES FINALES DE FIN DE SAISON

Suite à la réunion des Présidents des commissions concernées par l'organisation des finales, le comité, à l'unanimité, accepte ses choix à savoir :

- samedi 2 avril 2022 : finales Festival Foot U13 filles et garçons à Neuvic.
- samedi 16 avril 2022 : finales Coupes futsal U11 et U13 au gymnase d'Agonac.
- samedi 21 mai 2022 : finale Jour de Coupe U11 à Notre Dame de Sanilhac.
- jeudi 26 mai 2022 (Ascension) : finales Coupes District et Dordogne U15, U17, U18 et U19 à Montpon.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 04 janvier 2022

- jeudi 26 mai 2022 (Ascension) : finale Coupe Dordogne Féminines à 11 et finales U11F-U13F et U14F-U17F filles à Razac.
- samedi 29 mai 2022 : finales Coupes Futsal U15, U18, Seniors Féminines et garçons au gymnase de St Pierre de Chignac.
- samedi 4 juin 2022 : finales Championnats U15 1D et 2D à Limeuil.
- dimanche 5 juin 2022 : finales Coupes Département Dordogne, District, Challenges Seripub24.fr, Féminin à 8 et Sport Adapté à Boulazac.
- dimanche 12 juin 2022 : finale des Championnats Seniors D2, D3, D4 et Critérium Seniors à 8 à Chamiers.
- samedi 18 juin 2022 : Journée Nationale des Débutants U7 et U9 à Trélissac.

POINT SUR LES COMPETITIONS SENIORS, FEMININES, JEUNES ET FUTSAL

- Christian RAIGNIER souhaite que le Comité se prononce sur les dispositions des phases finales des Championnats Seniors. Après discussions, le Comité propose des demi-finales pour les premiers de poule en une seule journée ce qui impliquera des triangulaires en D3 et D4.

Il propose pour la poule A de Départemental 4, réduite à 7 équipes suite à 5 forfaits généraux, d'organiser un mini challenge entre les équipes restantes afin de permettre à ces équipes de jouer plus. Ces matchs seront officiels avec un arbitre suivant les effectifs de la CDA et l'application de la FMI et des Règlements Particuliers du District

- Bernard BESSON, pour les Jeunes à 11, présente la deuxième phase de championnats et les coupes des U15, U17, U18 et U19 en insistant sur la difficulté pour cette saison de la compétition U17.

- Daniel FAURE a relancé les matchs début janvier en espérant que le Covid ne gêne pas trop le déroulement de la fin de la première phase.

- En Futsal, Samuel ALLARD a des craintes sur la continuité d'un club. Il déplore le nombre important de matchs reportés, une journée complète a été déplacée en mai.

La Coupe de la Dordogne ouverte à l'ensemble des clubs doit débuter mi-janvier alors qu'en jeunes la première journée est maintenue pour le premier samedi des vacances de février.

CHOIX DU CLUB POUR LE LABEL ENCOURAGEMENT CREDIT AGRICOLE

Après proposition de Josselin CHUBILLEAU (CTD DAP) et des commissions jeunes, Patrick DEMARET fait approuver à l'unanimité le choix de PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON.

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

- Patrick DEMARET fait approuver à l'unanimité le dernier PV du Comité Directeur du 8 novembre 2021.

Il donne les derniers chiffres des licences avec en Dordogne : +6.8% par rapport à la saison dernière et -2.2% par rapport à la saison 2019/2020 très peu impactée par le Covid.

A la date du 4 janvier, il y a exactement 12 664 licences en Dordogne.

- Le District, depuis 2017 et un PV de la Commission Régionale d'Appel, se doit de rédiger un document qui précise notamment le rôle et les attributions des commissions et membres. Il a écrit une première version de règlement intérieur en s'appuyant sur des documents existants et souhaite que chaque élu et chaque commission amende le texte pour le présenter lors de notre assemblée générale en juin 2022 à St Aulaye.

Il écrira également 3 autres textes sur les points suivants : Règlement interdistricts 24/47 - Règles pour le report intégral des rencontres en cas de grosses intempéries - Protocole d'avant et d'après match.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 04 janvier 2022

Ces 3 textes, après un passage en commission, seront présentés au prochain Comité Directeur.

- Il propose avec l'avis favorable du Président de la commission technique, Gilles Thomas, l'intégration de Camille DENIS, Laurie BOYER, Benoit COMBAUD, Fabrice GONTHIER, Gaël JOURDAIN et Rui Manuel MARTINS PAIS dans cette commission.

La candidature de Cathy COLINET pour intégrer la Commission de Féminisation sera examinée le mois prochain avec la présence de la présidente de la commission.

- Sur proposition de Jean Louis BLOND et l'unanimité du Comité, Patrick DEMARET fera systématiquement un appel du Comité après appel disciplinaire d'un club à partir de 4 matchs de suspension.

PROPOSITION DES MEDAILLES FFF ET LFNA

Jean Louis BLOND donne la liste des possibles médailles de la promotion 2022.

Après le choix du Comité Directeur, la liste sera publiée en juin 2022 avec les noms des médaillés.

TOUR DE TABLE

- Le président de la commission des finances, Bernard LAGARDE, s'inquiète des 32 678 € dus par les clubs à la mi-décembre. Certains clubs n'ont pas anticipé les factures liées à l'arbitrage.

Chaque responsable de secteur de ces clubs fera le point financier auprès de leur président.

- Deux devis sur le tableau de branchement et un nouveau système de téléphonie sont proposés. La proposition d'Accesscom est retenue.

- Jonathan BLONDY souhaite une projection de nos finances avec extraction pour déterminer les choix dans notre gestion du district.

- Eric LACOUR a reçu Grégory PETIT et ils sont tombés d'accord sur l'écriture d'un protocole concernant GP Sport 24.

Le Président,
Eric LACOUR

Le Secrétaire Général
Patrick DEMARET



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 04 janvier 2022

ANNEXE 1

MISE EN ADEQUATION DES REGLEMENTS PARTICULIERS

- Titre III - Article II des Règlements Particuliers du District : Joueurs d'équipes supérieures incorporés en équipes inférieures

- application du règlement Ligue pour les équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat régional

- application du règlement Ligue pour les joueurs de moins de 23 ans pour la première équipe réserve dont l'équipe supérieure dispute un championnat régional

Nouveau texte :

1. Pour les équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional : se reporter à l'article 26 alinéa C - 2 des Règlements Généraux de la LFNA.

Pour les équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat départemental : A tout moment de la compétition, une équipe réserve ne pourra aligner qu'un maximum de 3 joueurs ayant disputé 8 rencontres ou plus de championnat avec la ou les équipes supérieures de club (évoluant dans des poules de 6 à 12 en championnat de Ligue ou de District). Dans le cas où la ou les équipes supérieures évoluent dans des poules de 13 ou 14 équipes (Ligue ou District), le nombre de match sera porté à 10. Ce règlement est applicable si l'équipe ou les équipes supérieures jouent ou ne jouent pas ce même jour. L'infraction sera sanctionnée par le match perdu sur réclamation de l'adversaire.

2. Toutefois ne peut participer à un match de compétition (championnat ou coupe), le joueur qui a pris part à la dernière rencontre disputée par une équipe supérieure de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Pour la première équipe réserve d'un club dont l'équipe première dispute un championnat Régional Seniors Masculins - Cas des joueurs âgés de moins de 23 ans : se reporter à l'article 26 alinéa B-2 des Règlements Généraux de la LFNA.

- Titre III - Article XIII alinéa 1 des Règlements Particuliers du District : Forfaits - Pénalités :

- application non systématique du match perdu par pénalité à l'équipe ne reprenant pas le match si les raisons de l'abandon sont la conséquence de faits graves (mise en adéquation avec l'article 19 B alinéa 3 des Règlements Généraux de la LFNA)

- équipes réduites à moins de 8 joueurs : suppression de la distinction entre blessure et expulsions pour déterminer match perdu par pénalité ou sans pénalité car en contradiction avec les règlements fédéraux. Le match perdu par pénalité s'applique dans tous les cas mais en gardant les buts marqués par l'équipe déclarée vainqueur (mise en adéquation avec l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF mais en gardant le bénéfice des buts marqués)